

Radio LuNe  
Rue des Usines 20  
Case postale 44  
2003 Neuchâtel

Neuchâtel, le 27 novembre 2007  
JR/ca

## Lettre d'intention

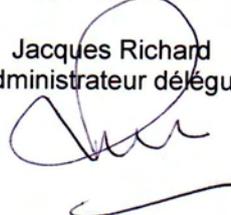
La SNP, Société neuchâteloise de Presse SA, éditrice des quotidiens *L'Express* et *L'Impartial*, mais également actionnaire majoritaire du journal *Arc Hebdo*, et fournisseur des informations régionales du *Journal du Jura*, dans le cadre de l'association « Arc Presse », vous manifeste l'intention de coopérer avec les programmes dont vous viendriez à obtenir la concession radiophonique sur l'Arc jurassien.

Notre prestation consisterait en la fourniture de trois bulletins d'informations réguliers, horaire à définir en prime time, réalisés par les journalistes de nos rédactions, qui livreraient sur vos antennes les informations locales et pourraient procéder à des informations « flash » sur vos antennes. Cette prestation vous serait assurée sans que nous ne revendiquions de présence à votre capital, avec pour seule contrepartie, des espaces antenne pour des besoins propres ou promotionnels, qui seront définis et discutés dans le cas où vous obtiendriez cette concession hertzienne, sur la base du respect de ladite concession.

Cette prestation concourra également à renforcer votre charte rédactionnelle, par l'apport d'informations professionnelles en complément de vos programmes. Bien entendu, nous assurerions dans nos journaux la promotion de vos émissions, à titre de réciprocité.

SNP Société neuchâteloise  
de Presse SA

Jacques Richard  
Administrateur délégué



SNP Société Neuchâteloise de Presse SA

Rue de la Pierre-à-Mazel 39 • Case postale 2216 • CH-2001 Neuchâtel • Tél. 032 723 53 00 • Téléfax 032 723 52 09  
Rue Neuve 14 • Case postale 2184 • CH-2302 La Chaux-de-Fonds • Tél. 032 910 20 00 • Téléfax 032 910 20 09

# CONTRAT D'INTERMEDIAIRE

**2008**

entre

## **IP Multimedia (Schweiz) AG**

Seestrasse 39, 8700 Küsnacht  
(ci-après nommé „IPM“)

Et

## **Radio LuNe**

Rue des Usines 20, 2003 Neuchatel  
(ci-après nommé „LA RADIO“)

### **Pour la commercialisation de publicité radio**

#### **1. Prestations**

LA RADIO autorise IPM à commercialiser ses blocs publicitaires et performances sous forme de spots radio, sponsoring et promotions sur une base non exclusive sur le marché publicitaire local, régional et national et se doit de diffuser les contrats, pour lesquels IPM perçoit une commission. IPM prend en charge la totalité du Handling (conseil/disposition/facturation) par rapport aux donneurs d'ordre et transmet les contrats reçus à LA RADIO.

#### **2. Durée**

Le présent contrat entre en vigueur au 01.12.2007, dès signature valable.

Le présent contrat a une durée de validité illimitée. Il peut toutefois être dénoncé par écrit, avec un préavis de 3 mois, au 31 décembre de chaque année – pour la première fois le 31.12.2008.

#### **3. Commission d'intermédiaire (Base chiffre d'affaires net net)**

IPM perçoit, pour les prestations qu'il fournit dans le cadre de ce contrat, une rémunération calculée au pourcentage du chiffre d'affaires net net (chiffre d'affaires brut moins les éventuels rabais de quantité et moins la commission d'agence net net, indépendamment du fait que ce soit des réservations mono ou de pool).

**IPM perçoit une commission de base de 20% sur le net net.**

Jusqu'à 25'000	20%
De 25'001 – 40'000	22% rétroactivement sur le chiffre d'affaires total
De 40'001 - 60'000	25% rétroactivement sur le chiffre d'affaires total

Tous les contrats (aussi bien mono que pool) seront réservés et décomptés directement par IPM auprès de LA RADIO.

**4. Modifications et compléments**

Toute modification ou complément du présent contrat ne sera recevable que sous sa forme écrite.

**5. Clause de confidentialité**

Les parties s'engagent à garder le silence sur le contenu du présent contrat pendant toute sa durée. Cette clause reste également valable au-delà de la durée du présent contrat.

**IP Multimedia (Schweiz) AG**



Michi Frank  
CEO

Zürich, le 26.11.07



Raoul Gerber  
Sales Director

**Radio LuNe**

Neuchatel, le 21 novembre 2007



Francois Vaucher  
Inhaber

JOSEPH VOYAME

PROFESSEUR HONORAIRE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE  
ANCIEN DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

2874 SAINT-BRAIS  
SUISSE

TÉL. xx 41 (0) 32 433  
FAX xx 41 (0) 32 433

Saint-Brais, 30 novembre 2007

Office fédéral de la communication OFCOM  
Rue de l'Écuier  
2503 Pizone

Mesdames, Messieurs

Objet: Demande de concession

Jura Première et Radio Lucerne

Il y a quelques semaines, j'ai donné une longue interview à Jura Première. J'ai pu, à cette occasion, apprécier le professionnalisme de la journaliste, la compétence de l'équipe technique et, dans la mesure où j'étais à même d'en juger, la qualité des installations. Les constatations ont confirmé les éloges que j'avais déjà entendus dans la région au sujet de Jura Première.

Je concède, bien sûr, l'expérience Jura, qui a toute ma estime. Mais, selon votre appel d'offres, vous attachez une importance particulière à la diversité et au pluralisme. À cet égard, Jura Première me paraît pouvoir y contribuer de façon importante et apporter un complément bien venu à ce qui existe déjà.

J'espère ainsi concourir à votre recherche d'une décision bien fondée et je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs. Joseph Voyame

Association LuNe (radio)  
Rue des Usines 20  
CP 44  
2003 Neuchâtel

Neuchâtel, le 30 janvier 2007

### **Soutien à votre demande d'autorisation de diffusion hertzienne**

Madame, Monsieur,

Suite à notre entretien du 8 courant dans la perspective d'une demande d'autorisation de diffusion hertzienne temporaire de radio LuNe sur la période mai-juin 2007, nous vous assurons de notre soutien dans cette entreprise. Elle permettrait de raffermir encore davantage la promotion de notre manifestation à dimension cantonale et participerait à faire mieux connaître le programme de la radio auprès des auditeurs, notamment ceux qui ne bénéficient pas du réseau câblé.

Nous sommes également d'avis que la radio, par sa vocation de média culturel régional, soutienne dans la foulée le Corbak Festival de la Chaux-du-Milieu (24-26 mai) par exemple ou d'autres événements dans la période autorisée.

Comme discuté, il reste clair que notre organisation ne pourra pas vous accorder de financement. Nous avons pris note que les coûts seront pris en charge par votre association, intermédiaire entre la radio et notre organisation. C'est donc sur la base d'échanges dûment contre-facturés que se déroulera ce projet. La coordination sera assurée entre les parties.

En souhaitant que cette idée puisse trouver un écho favorable, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Pour Festi'neuch  
Christophe Valley  
Président

Elgie Concept sàrl  
Coedret 32  
2854 Bassecourt

032 426 62 08

Jura Première  
Case postale 98  
2942 Alle

Bassecourt, le 28 novembre 2007

## **Votre radio – concession**

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, j'ai le grand plaisir de vous écouter par le biais d'internet ! Quel plaisir de vous entendre et de pouvoir partager ces moments ensemble !

Permettez-moi de vous adresser ces quelques mots afin d'éventuellement pouvoir appuyer votre demande de concession car vous apportez les avantages suivants :

- diversité des programmes au sein d'une même région
- pas de monopole « radio » dans la zone de diffusion représente une ouverture et un rapprochement des auditeurs
- une programmation riche et variée animée par des professionnels qui connaissent leur « marché » et leurs auditeurs

Notre société développe actuellement un produit complémentaire au vôtre basé sur le papier (journal) et internet. Nous partageons certainement la même passion de vouloir être plus proche de nos auditeurs / lecteurs. A mon avis, notre type de médias n'existait pas et est indispensable pour nos régions. Le fait de ne pas vouloir jouer dans la même cour que les grands est un atout considérable.

Je tiens donc à vous soutenir dans votre quête à la concession tant convoitée et vous souhaite plein succès pour l'avenir.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

infoJU.ch  
Olivier Piquerez



# Dossier Première LuNe SA - Extrait RC Jura première Sàrl



Registre du commerce du Jura

Registre principal

No. registre CH-670.4.004.178-3	Nature juridique Société à responsabilité limitée	Inscript. 06.02.2007	Radiation	Report de: sur:	1
------------------------------------	--	-------------------------	-----------	--------------------	---

Toutes les inscriptions

in	ra	Raison sociale	réf	Siège
1		Jura Première Sàrl	1	Alle

réf	Capital (CHF)	ins	mod	rad	Parts sociales	Associés (voir indic. person.)	réf	Adresse
1	20'000.--	1			12'000.--	Petignat, Jean-René	1	Rue Ernest Daucourt 13 2942 Alle
					6'000.--	Anker-Bourquard, Marie-Anne		
					2'000.--	Junod, Philippe		

in	ra	But	réf	Adresse administrative
1		Diffusion et réalisation d'émissions radiophoniques par le biais du réseau "câblé" de l'arc jurassien, par Internet ou de tout autre moyen, acquisition et vente d'espaces publicitaires de toutes sortes et organisation de spectacles ou d'événements divers.		

in	ra	Observations	réf	Date des statuts
1		Convocations à l'assemblée des associés : par lettre recommandée.	1	05.02.2007

in	ra	Faits particuliers	réf	Organe de publication
			1	FOSC

in	ra	Succursale	in	ra	Succursale

S	réf	No journ.	Date journ.	No FOSC	Date FOSC	Page	S	réf	No journ.	Date journ.	No FOSC	Date FOSC	Page
SW	1	132	06.02.2007	(autorisation OFRC)									

ins	mod	rad	Indications personnelles	Fonction	Mode de signature
1			Petignat, Jean-René, de Alle, à Auel	associé et gérant	signature collective à deux
1			Anker-Bourquard, Marie-Anne, de Anet, à Courcelon (Courroux)	associée et gérante	signature collective à deux
1			Junod, Philippe, de Thielle-Mavre, à Alle	associé	signature collective à deux sans droit de signature

Delémont, 07.03.2007 13:06

**Extrait certifié conforme**

- 7 FEV. 2007

Delémont, la Préposée:  
Frédérique Hals Rammann

Cet extrait du registre du commerce n'est pas valable sans l'attestation du préposé apposée ci-dessous. Il contient toutes les inscriptions valables actuellement pour cette raison sociale ainsi que toutes celles qui ont été radiées. Cet extrait a été imprimé avant sa publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce avec l'autorisation de l'Office fédéral du registre du commerce



POUR PHOTOCOPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL.

## Dossier Première LuNe SA - Extrait RC Lune Sàrl



**Extrait complet**

Report du	Nature juridique	Date d'inscription	Numéro fédéral	Numéro de dossier
	Société à responsabilité limitée	02.07.2007	CH-645-4101422-9	01851/2007

Réf.	Raison Sociale	Réf.	Siège
1	<b>LuNe Sàrl</b>	1	Neuchâtel

Réf.	Adresse	Réf.	Dates des Statuts
1	rue de Port-Roulant 22a, c/o Tina Duvoisin et François Vaucher	1	25.06.2007

Capital			
Réf.	Nominal	Libéré	prestation des associés
1	CHF 20'000	CHF 20'000	

Inscr.	Rad.	Apports en nature, reprises de biens, compensation de créances, avant. partic., resp., vers. suppl.
1		Apports en nature: diffusion, réalisation de programmes radiophoniques et de sites Internet; régie publicitaire; acquisition et vente d'espaces publicitaires; production visuelle, production musicale, organisation d'événements, assistance commerciale et administrative.

Inscr.	Rad.	But, Observations
1		But: diffusion, réalisation de programmes radiophoniques et de sites Internet, régie publicitaire, acquisition et vente d'espaces publicitaires, production visuelle, production musicale, organisation d'événements, assistance commerciale et administrative.

Réf.	Organe de publication
1	Feuille officielle suisse du commerce

Journal		Publication FOSC		
Réf.	Numéro	Date	Date	Page
1	1851	02.07.2007	06.07.2007	12

Réf.			Associés, gérants et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr.	Mod.	Rad.	Nom et Prénom(s), Origine, Domicile	Fonctions, part sociale	Mode de signature
1			Duvoisin Tina Ariane, de Fontanezier, à Neuchâtel	associée gérante part sociale CHF 10'000	signature individuelle
1			Vaucher-de-la-Croix François Laurent, de Fleurier, à Neuchâtel	associé gérant part sociale CHF 10'000	signature individuelle



## **CHARTRE REDACTIONNELLE DES PROGRAMMES RADIOPHONIQUES Jura Première et LuNe dans le cadre de Première Lune SA**

### **1. Définitions**

Les deux médias précités couvrent les régions du canton de Neuchâtel, du canton du Jura, la région Jura bernois et Nord vaudois. Médias de proximité, ils remplissent leur rôle spécifique de service public en complémentarité avec les autres médias régionaux (presse, TV ou autres radios) et nationaux (RSR notamment).

Jura Première et LuNe sont des acteurs sociaux qui offrent au public une plate-forme d'expression, une fenêtre sur l'actualité, un miroir de la vie de l'Arc jurassien.

L'information diffusée sur ces deux programmes contribue à enrichir les connaissances des auditeurs et tend à renforcer la cohésion entre les habitants de la région (sentiment d'appartenance et d'unité par exemple).

Nos programmes, par nos services journalistiques externes et nos journalistes à l'interne, veillent à présenter une information vraie, une interprétation juste respectueuse des faits et des personnes, notamment de leur sphère privée.

### **2. Objectifs**

Les informations diffusées par Jura Première et LuNe

- rendent compte de manière véridique de l'actualité du jour,
- offrent un lieu de débat ouvert aux propos contradictoires ou autres
- reflètent fidèlement les actions et opinions des divers acteurs de la société,
- tiennent compte du droit fondamental du public à connaître la vérité.

### **3. Moyens**

Jura Première et LuNe privilégient un réseau de contacts personnels et des échanges pour obtenir les informations de base. Les dépêches, communiqués et conférences de presse constituent une deuxième source d'information. Les fournisseurs externes d'informations sont des professionnels.

Le recours à d'autres médias n'intervient qu'en dernier lieu en évitant toute forme de plagiat. Les sources éventuelles sont dûment citées.

### **4. Méthodes**

Les rédactions des deux programmes et leurs fournisseurs externes travaillent dans l'actualité afin de diffuser des informations en temps voulu (en principe prioritairement par rapport aux autres médias). Pour autant, la rapidité que permet la radio ne doit pas altérer l'exactitude de la description des faits ni la justesse de l'interprétation.

Jura Première et LuNe offrent à leurs auditeurs des programmes de qualité journalistique, technique et artistique. Créativité et innovation sont encouragées, notamment pour enrichir la forme des informations sans porter préjudice au fond. La rédaction choisit, façonne et présente l'information en cherchant à s'approcher au plus de l'objectivité, avec distance critique et ouverture.

### **5. Objectivité**

Les journalistes et les services journalistiques professionnels de nos deux programmes bénéficient de l'indépendance et de la liberté de travail nécessaires à l'élaboration d'une information vraie et juste.

Ils font preuve de désintéressement et s'efforcent d'être les témoins impartiaux de l'actualité.

Ils pratiquent la recherche active d'informations les plus complètes et pertinentes possibles. Ils évitent toute distorsion d'information, ne suppriment pas d'éléments essentiels et n'altèrent aucun texte ou document.

Les rédactions des deux programmes gardent leur indépendance par rapport aux secteurs commerciaux. Les journalistes ne se laissent pas influencer par les annonceurs; ils ne reçoivent de directives que des rédacteurs en chef ou de la direction.

Les journalistes de Jura Première et LuNe sont tenus au secret professionnel.

## **6. Base de travail**

Les choix rédactionnels sont dirigés par la direction de l'information, qui privilégie l'interaction entre les journalistes et la pratique collective. Les choix de sujets sont discutés, de même que les angles et interprétations possibles. Des séances de rédaction ainsi que de formation continue sont agendées régulièrement.

Les journalistes des deux programmes différencient rigoureusement les commentaires des informations transmises. Ils portent la responsabilité de ce qu'ils communiquent; en cas d'erreur ou d'inexactitude, ils formulent une rectification adéquate. Les rédactions ne diffusent que des informations dont l'origine est connue. Si la source de l'information peut prêter à confusion, elle est explicitement citée.

## **7. Ouverture**

Nos deux programmes respectent le droit fondamental de chacun à la parole. Les personnes qui s'expriment sur nos ondes sont traitées sur un plan d'égalité.

Les journalistes de nos programmes veillent à faire preuve d'ouverture dans leur champ d'intérêt et d'investigation. Chacun peut se spécialiser dans un domaine particulier, mais la rédaction dans son ensemble veille à couvrir en priorité l'information régionale directe de façon appropriée.

## **8. Normes pratiques**

Les collaborateurs de nos programmes n'acceptent aucune rémunération ou gratification de la part de tiers pour un travail journalistique ainsi que pour la diffusion ou la suppression d'une information.

Dans le cadre d'interviews, nos journalistes veillent à offrir un droit de réponse équitable à des personnes mises en cause qui le souhaiteraient.

Pour Jura Première :

Pour LuNe :

Jean-René Petignat

François Vaucher

Marie-Anne Anker

Tina Duvoisin



## CHARTRE DE JURA PREMIERE

*Changez d'airs ...*

C'est l'appel qui marque le lancement d'une radio qui se veut différente et surprenante : la première jurassienne du genre.

### **Notre utopie**

Donner à celles et ceux qui nous écoutent quelques plages de bonheur.

### **Notre credo**

- une programmation musicale puisée dans le répertoire des chansons de tous âges et des airs connus du public en privilégiant la chanson française
- une animation des émissions empreinte de cordialité et de bonne humeur
- une grille de programmes souple favorisant la proximité avec les auditeurs, les relations sociales et les effets de surprise
- un espace publicitaire ouvert à des formes de communication avantageuses et originales.

### **Notre ambition**

Offrir, sur Jura Première, une atmosphère agréable et particulière en développant constamment notre savoir-faire pour répondre aux attentes de nos partenaires ainsi que de celles et ceux qui apprécient d'avoir la possibilité de ...

*changer d'airs ...*

## **NOTRE MISSION**

Créer des courants de sympathie

**LuNe (radio)**

---

**De :** "Artsonikmedia Studio" <carryl@artsonikmedia.com>  
**À :** "LuNe (radio) - 100.1" <info@lune.fm>  
**Cc :** "Petignat Jean-Réné" <jr@jurapremiere.ch>  
**Envoyé :** jeudi, 8. novembre 2007 21:09  
**Objet :** Fw: Indication de prix Co-utilisation des Ordons ORDS

Bonjour,

Voici l'offre Swisscom demandé, ca donne un bon ordre de grandeur.

A+  
Carryl

Bonjour M. Montini,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous remets ci-dessous une indication de prix pour de la co-utilisation concernant le site des Ordons .

Les coûts se répartissent comme ceci:

Coûts de projet de co-utilisation, coûts unique entre CHF 18'000.00 et CHF 26'000.00  
 Coûts annuels de co-utilisation pour les antennes CHF 3'160.00 par mètres d'occupation verticale sur le mât.  
 Par exemple une antenne polarisée verticale d'une hauteur de 1m + 1,5m de découplage = 2,5 m. x 3'160.00  
 = 7'900.00 par année

Pour une parabole de réception du programme de 0.6 m. + 0,5m de découplage = 1.1 m. x 3'160.00 =  
 3'476.00 par année

Le prix d'un rack technique dans le local est de 4'640.00 par année

La consommation d'énergie électrique de CHF 0.20/KWh pour du courant soit 250 W de puissance émetteur  
 = 438.00 par année

**Total coûts unique env. CHF 22'000.00**

**Total coûts de co-utilisation au Ordons CHF 16'138.00 par année**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations

Patrice Weber

Swisscom Broadcast SA

Account Manager

Ostermündingenstrasse 99

3050 Berne

Téléphone : +41 31 342 38 04

Mobile : +41 79 379 51 75

Fax : +41 31 342 44 73

E-Mail: [patrice.weber@swisscom.com](mailto:patrice.weber@swisscom.com)

Internet: <http://www.swisscom.com>

Kohlding SA  
Préfecture 4  
2800 Delémont

Delémont, le 1er décembre 2007

Première Lune SA en formation  
M. Jean-René Petignat  
La Malcôte 122

2954 Asuel

Fondation et participation à Première Lune SA

Monsieur,

Je vous confirme par la présente que Kohlding SA s'engage irrévocablement à participer au capital-actions de la société anonyme à créer Première Lune SA pour un montant de

**Fr. 25'000,-- (vingt-cinq mille francs)**

Cette somme représentera le 25 pour-cent du capital-actions de Première Lune SA. Je prends note que cette société sera créée qu'en cas d'obtention d'une concession hertzienne par l'OFCOM pour les radios Jura Première( JU) et Radio Lune (NE) et que Kohlding SA sera libre de tout engagement en cas de non-obtention de cette concession.

Par ailleurs, le soussigné acceptera la charge de Président du Conseil d'administration de la future société Première Lune SA.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Kohlding SA  
Pierre Kohler



Châtillon, le 30 novembre 2007

Jura Première Sàrl  
LuNe Sàrl

**Concerne : organe de révision**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente et selon notre entretien, nous vous confirmons que si Première LuNe SA obtient la concession de l'OFCOM, vous pouvez inscrire notre société comme organe de révision de la nouvelle SA.

En vous souhaitant bonne réception et en espérant pouvoir collaborer avec vous, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Donzé Gestion Sàrl



François Lachat  
anc. Conseiller national  
Rue des Terrières 27  
2900 Porrentruy

Office fédéral de la communication  
OFCOM  
Rue de l'Avenir 44  
2503 Bienne

Concerne : Demande de concession de Première Lune SA

Porrentruy, le 19 décembre 2007

Mesdames,  
Messieurs,

Dans mes activités politiques, j'ai eu le souci du développement et de la promotion du canton du Jura. C'est dans cet esprit qu'à l'époque, j'avais défendu dès le début le projet de radio Fréquence Jura, en poussant moi-même de manière symbolique, le 18 février 1984, le bouton de mise en route de cette station.

Ces questions me tiennent toujours à cœur, de même que le dynamisme culturel et la visibilité de notre région, telle qu'ils peuvent apparaître à travers différents moyens de communication. Aussi, selon le même élan et comme ardent défenseur du pluralisme, tant dans le domaine politique que dans celui des media, j'apporte mon soutien enthousiaste aux responsables de Première Lune SA, réunissant Jura Première et Radio Lune, dans leur demande de concession radiophonique auprès de votre Office.

Ces radios solidement implantées dans leurs régions respectives et composées de professionnels compétents, apportent déjà une diversité très intéressante dans tous les domaines, et l'accès au réseau hertzien confirmerait de manière décisive leur présence dans le paysage médiatique de l'arc jurassien.

Sur le plan économique, l'émergence de cette chaîne induirait une saine concurrence et un dynamisme bienvenu dans l'univers des media régionaux.

En espérant que ce message contribuera à vous déterminer de manière objective et équitable dans votre choix, évitant de ce fait une situation de quasi monopole, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

François Lachat  
F. L. L.

José Boillat

Mérovingiens 25

Bassecourt, le 20 décembre 2007

2854 Bassecourt

Jura Première

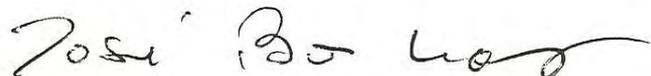
CP 98

2942 Alle

Mes Chers,

Je suis un de vos fidèles auditeurs depuis les débuts de Jura Première et j'apprécie toujours autant vos émissions. Savez-vous que vous êtes en train d'ensorceler toute une région par la qualité de votre programmation? J'ignore si vous avez un retour du public, mais d'après ce que j'entends autour de moi, je pense que si, tant les louanges se succèdent les unes aux autres. Il faut donc croire que les auditeurs sont aux anges, comme moi d'ailleurs. " Enfin, clament-ils, une radio pour nous! " Ce cri du coeur confirme ce que je pensais depuis longtemps, à savoir que beaucoup de gens n'écoutaient plus les radios locales parce qu'ils n'y trouvaient pas leur compte. Maintenant tout va bien pour nous. Non seulement la musique est bonne, mais l'animation renforce encore ce sentiment de proximité dont nous avons besoin. Quelle joie de pouvoir vous dire que votre radio est devenue notre amie, celle qui nous accompagne tout en douceur, jour après jour! C'est incroyable comme le temps passe vite quand on aime. Dans votre présence, il y a un je ne sais quoi qui nous lie affectivement. Vous maniez si bien l'art de la communication que l'envie nous prend de vous dire, presque gênés, que vous n'êtes pas seuls aux commandes, qu'on vous soutient et qu'on a peur de vous perdre, tels ces enfants qui collent aux baskets de leurs parents. Restez donc, je vous prie, dans cette voie qui est votre spécificité. Partant du fait que notre Canton a toujours respecté la diversité des opinions, je demeure convaincu qu'on appliquera en haut lieu les règles du pluralisme dans le champ médiatique jurassien en vous attribuant la concession No 2. C'est tout ce que je vous souhaite, ainsi que les adhérents de Jura Première.

Bien cordialement!



**Serge VIFIAN**  
**Député**  
**Oeuches Domont 27**  
**2942 Alle**

Alle, le 21 décembre 2007

**Office fédéral de la  
communication**  
**Rue de l'Avenir 44**  
**2503 Bienne**

Demande de concession en faveur de Jura Première et de Radio Lune

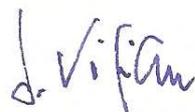
Madame,  
Monsieur,

A l'instar de nombre de Jurassiens, je suis attaché au pluralisme des sources d'informations. Il n'est pas sain pour une démocratie qui se respecte de favoriser l'émergence d'un quasi-monopole. Et tout particulièrement dans le domaine de la radiodiffusion, dont on connaît l'importance et l'influence. Dans le canton du Jura, le taux d'écoute de la radio régionale est extrêmement élevé, ce qui doit nous inciter à être sourcilleux dans nos exigences d'une information objective.

Dans cet esprit, j'apporte mon plein soutien à la demande de concession formulée par Jura Première. J'ai défendu cette radio dès sa création et je sais qu'elle répond à un réel besoin, dans la mesure où elle offre une diversité aux auditeurs, qui peuvent ainsi bénéficier des effets positifs d'une concurrence loyale.

Je vous invite donc à examiner favorablement la requête de Jura Première.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.





# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association LuNe dans le but du développement de la radio « LuNe », comme l'Univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	Ister	Nicolas	23/12/1960	Louis Favre 13	2000	Neuchâtel		nicolaster@ hotmail.com
2	Bürki	David	18/10/81	Polonais 06	2016	Cortaillod		D. Bürki@ npr.ch
3	SURRENNO	ALEXANDRE	20/10/92	NOIX 22	2035	CONCEUVEY		alexandre.surrenno @gmail.com
4	Droz	Louis	20 01 57	CASTEL 28	2024	ST-AUBIN		louis.p.droz @net2000.ch
5	Guillard	Denise	18.02.62	Fonlenettes 13	2012	Auvernia		dguilloet@ lanmb.ch
6	Besancet	Jacques	17.05.61	Chapel-14c	2035	Corcelle		—
7	Vautravers	Manon	2.1.81	Av. Beauregard	2036	Cormondrée		Wize02@hotmail.com
8	Piaget	Isaline	21.04.81	Nord 41	2300	La Chaux-de-Fonds		maultigweye@habitués.com
9	HENRIOT	Colleen	31 03. 61	Graviers 7	2012	QUVERNIA		—
10	hietti	Claudia	17.07.80	Montchoisi 22	1006	Lausanne		—

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association LuNe dans le but du développement de la radio « LuNe », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	Nyffayer	J.-L	1967	Rte de Solers 10	2012	St-Blaise		-
2	Griener	Pascal	1973	Champs-Montants 166	2074	Marin		-
3	Kaegi	Gilbert	1960	Centre 13	2052	Fontainemelon		-
4	Joray	Michel	1978	Champs Montants	2074	MARIN		-
5	WIRSCHA	Didier	1793	Rebault a	2068	Hauterive		-
6	GRATIAS	BRCH.	-	BACHELIN 9	2074	MARIN		-
7	LEROI	CHEMINEE	-	BACHELIN 9	2074	MARIN		-
8	Joss SA	Elechemeray		Bachelin 9	2074	Marin		
9								
10								

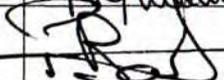
Formulaire à retourner à : Association LuNe, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association *LuNe* dans le but du développement de la radio « *LuNe* », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	Moriconi	Nadia	14.09.59	Sous les Vignes 5	2072	St-Blaise	Moriconi N.	
2	Langel	Sandrine	17.06.73	Cité des sons 12	2074	Marin	slaugel	
3	Romano	Domenico	24.01.70	Jacob-Brandt 8	2300	La Chx-de-Fds		
4	Jahic	Admir	26.02.81	Sous-les-Vignes 1A	2072	St-Blaise	Admir Jahic	
5	MONAMA	VICTOR	26.02.05	ORÉE 34	2000	Neuchâtel		
6	Guye	Bertiz	30.05.59	Falleguets 5	2525	Le Landeron	J. Guye	
7	Holmann	Mouïse	10.09.53	Vignolants 29	2000	Neuchâtel	Holmann	
8	Becquier	Patrice	2.6.66	Chs. de Sarnier	2000	Neuchâtel		
9	Vieira	Narcisse	15.01.82	AV. de la gare	2013	Colombier		
10								

Formulaire à retourner à : Association *LuNe*, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association *LuNe* dans le but du développement de la radio « *LuNe* », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	MONTAMIZON	JEAN-BLAISE	18.07.49	ROUGES-TERRES 7a	2068	HAUTERIVE	<i>J. Blaise</i>	032-753.66.57 JB-MONTAMIZON@bluewin.ch
2	Montandon	Erna	23.11.49	Rouges Terres 7a	2068	Hauterive	<i>Erna</i>	032)753.66.37 erna.montandon@bluewin.ch
3	Bel	Corinne	21.06.70	Ch. des Lisiers <sup>3</sup>	2000	Neuchâtel	<i>Corinne</i>	032/710.01.27
4	Georgy	Nelly	05.02.44	Sagnes 25	2022	Becoux	<i>Nelly</i>	032/826.3992
5	Kasari	Jacqueline	12.02.54	Au Thé	1695	Estavayer-Le-Girard	<i>J. Kasari</i>	026/411.07.84
6	da Costa	Sandra	18.10.80	Museo 2	2207	Coffrane	<i>Sandra</i>	032/753.16.52
7	Sabedini	Priska	24.12.81	Franc-Alleu 9	2523	Lignières	<i>Priska</i>	melissa2007@hotmail.com
8	Egger	Sonia	18.3.62	Sous les vignes <sup>3</sup>	2072	St Blaise	<i>Sonia</i>	kimpus@bluewin.ch
9	Febbraro	Luca	16.04.82	Malpierrez	2088	Cressier	<i>Luca</i>	luca.febbraro@net2000.ch
10	Sperli	Nelissa	02.04.85	Buchaux 26c	2022	Becoux	<i>N. Sperli</i>	usperli@net2000.ch

Formulaire à retourner à : Association *LuNe*, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association LuNe dans le but du développement de la radio « LuNe », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	Aellig	Rebecca	20.08.71	Place des 5	2034	Peseux		078 895 9201
2	Jenni	Jacqueline	3.9.57	Bel-Air 4	2520	Le Noeuvenle		info@copyquick.net
3	Marchesi	Verena	21.10.57	Fausse-Broye	2000	Neuchâtel		—
4	Hovagimian	LETA	27.04.74	RUE DE LA COTE 93	2000	NEUCHÂTEL		032-721.43.91
5	Budney	Wagk	29.04.55	J. de Hodby 11	2000	Neuchâtel		—
6	Klicher	Pascal	01.08.1982	chalet 8	2300	Cochaux-de-Ecône		—
7	FAVRE	Françoise	29.06.1942	Baconnière 24B	2017	Boudry		—
8	HAUSMANN	STEFAN	10.05.1957	FAUBOURG 18A	2525	LE LANDERON		—
9	Mutti	André	02.06.49	Rte de Bèle 3	2525	Le Landeron		—
10	Traeger	Christine	08.11.57	Centre 9	2525	Le Landeron		—

Formulaire à retourner à : Association LuNe, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association LuNe dans le but du développement de la radio « LuNe », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	MARINI	Sabrina	24.03.1971	Rouges-Ternes 7a	2068	Hauterive		0787572368
2	PATELLI	Véronique	6.05.80	Crêt 2	2074	Ussin		0793718753
3	Matile	Marianne	15.01.62	Rue 6	2072	St-Blaise		07913665459
4	Rebslein	Laurent	13.06.68	Olives 2	2300	Chx.de.Eds		—
5	Harodon	Christophe	09.06.70	7, rue de Marie	2054	Chigard		—
6	Miccis	Rosa	02.10.57	Buchiez 2a	2000	Neuchâtel		—
7	Vataves	Annick	17.09.77	10-Mars 47	2206	Grands/Collex		07817574827
8	Schorpp	Stéphane	26.09.72	Paul-Vaugy 159	2074	MARIN		07914728540
9	Schoenenberger	Philippe	17.04.1948	Coevrières 2	2052	Fontainemelon		—
10	Simonet	Jérôme	30.06.1968	Grand Rue 30	2056	Dombresson		—

Formulaire à retourner à : Association LuNe, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association LuNe dans le but du développement de la radio « LuNe », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	Bertani	Evelyn	11.03.57	Nauphia 63	2000	Neuchâtel		emil3portes@bluewin.ch
2	Matthey	Jean Jacques	05.01.57	Nauphia 63	2000	Neuchâtel		
3	Kipp	Kranck	13.07.80	Sures 5	2022	Becix		
4	Kipp	Sebastian	16.01.80	Sures 5	2022	Becix		Seb.kipp@bluewin.ch
5	Matthey	Olivier	17.04.1987	Nods 22	2035	Corcelles		olivier.matthey@bluewin.ch
6	Monod	Sylvie	11.09.73	Draiges 8	2000	Neuchâtel		
7	Rebetez	Olivier	20.08.62	Murgiers 7	2016	Cortailod		
8	Béguin	Denise	19.12.62	UTTins 15	2034	Pesaux	D. Béguin	
9	Hochbrasser	Liliane	14.04.70	Pendants 5A	2615	Sorniller		
10	WANGER	OLIVIER	24.01.68	Toulins 7	2303	Chaux-de-Fonds		-

Formulaire à retourner à : Association LuNe, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

# Soutien à l'Association LuNe

POUR UN CHOIX REGIONAL RADIOPHONIQUE.

Nous, soussignés, confirmons notre soutien à l'Association *LuNe* dans le but du développement de la radio « *LuNe* », comme l'univers neuchâtelois, en tant que média radiophonique complémentaire pour le canton de Neuchâtel.

Ce soutien porte sur la volonté d'une amélioration des conditions de diffusion de la radio sur sa zone et d'acquérir, à terme, une reconnaissance d'intérêt public par rapport à ses buts : soutien à la culture, au social et au sport, formation, initiation, rempart contre la concurrence étrangère, etc.

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	RUE, No	No POSTAL	LOCALITE	SIGNATURE	EMAIL/TEL.
1	E. Bergally	Leotitia	22.12.1983	Râleau 4A	2000	Neuchâtel		leotitia.bergally@fr...
2	Schmasser	Mario	9.08.1983	Râleau 4A	2000	Neuchâtel		
3	E. Bergally	Deborah	11.09.1985	Roc 3	2000	Neuchâtel		
4	Balmer	Nadir	18.01.1979	Fbg du lac 11	2000	Neuchâtel		
5	SCHENK	FABIEN	27.10.73	RUELLE DU LAC	2072	St-Blaise		
6	Bettex	Sean	22.12.44	Cuét 201	2314	La Sagne		
7	Aichele	Bernard	1.5.62	Porceva 1P	2075	Corcelles		
8	Brintchen	Corinne	30.03.66	Colline 3	2013	Colombier		
9								
10								

Formulaire à retourner à : Association *LuNe*, Port-Roulant 22 a, 2000 Neuchâtel (merci).

